

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/4607

**Service consulté**  
Direction des Affaires Juridiques

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES ET DE MATERIEL  
ET D'ACCES A DES ARCHIVES  
ENTRE L'ADAUHR ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Résumé : *La gestion optimale du patrimoine arboré du Département (plantations routières, espaces verts des collèges et des propriétés départementales) nécessite de pouvoir bénéficier du maximum d'informations sur la gestion antérieure de ces arbres et d'effectuer un suivi régulier de l'état sanitaire des arbres. Dans ce domaine, la régie départementale ADAUHR dispose de documents archivés et d'un matériel technique d'étude des arbres dont elle n'a actuellement pas l'usage. Une convention entre le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADAUHR permettrait à nos services de pouvoir consulter ces documents et d'utiliser ce matériel gratuitement et selon les besoins.*

Le Conseil Général a souhaité mieux organiser le suivi technique de la gestion de son patrimoine arboré des bords de routes et de ses propriétés (collèges, parcs, abords de bâtiments) avec la création d'une unité Valorisation du patrimoine arboré au sein du Service de l'Environnement et de l'Agriculture.

Le suivi de ce patrimoine arboré nécessite à la fois de disposer des informations sur la gestion antérieure de ces arbres ainsi que de pouvoir effectuer des diagnostics sur leur état actuel pour en conclure aux meilleures solutions d'entretien.

Or, l'ADAUHR, qui est maintenant une régie départementale, a précédemment réalisé de nombreuses études d'assistance au maître d'ouvrage auprès du Conseil Général du Haut-Rhin dans les domaines des plantations routières, de la valorisation du patrimoine arboré rural, urbain et forestier, et de l'aménagement des espaces verts départementaux, pendant la période 1986-2006.

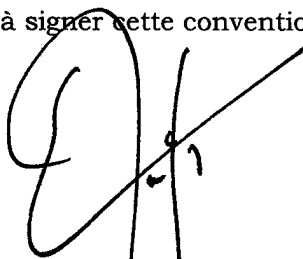
L'ensemble des informations collectées et des documents archivés constitue un socle de connaissances et une mémoire des opérations réalisées dans ces domaines dans le Haut-Rhin.

L'ADAUHR dispose par ailleurs d'un matériel technique spécifique pour l'étude des arbres (tarières de sondage, dendromètre pour mesurer la hauteur des arbres, ...), dont elle n'a actuellement pas l'usage.

Aussi, pour la mise en œuvre d'une nouvelle gestion du patrimoine arboré départemental par le Conseil Général du Haut-Rhin, la mise à disposition de ces documents et de ce matériel auprès des services du Département du Haut-Rhin apparaît comme une contribution d'intérêt public, notamment pour organiser la gestion et l'entretien du patrimoine arboré le long des Routes Départementales et dans les propriétés départementales suivant des objectifs de sécurisation et de pérennisation.

Le présent rapport vous propose d'établir une convention entre le Département du Haut-Rhin et l'ADAUHR pour permettre la mise à disposition et l'utilisation des documents et du matériel sus-mentionnés de l'ADAUHR relatifs au patrimoine arboré par les services du Département du Haut-Rhin et ce, de façon gratuite et permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et à m'autoriser à signer cette convention.



Charles BUTTNER

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES ET DE MATERIEL ET POUR L'ACCES A DES ARCHIVES ENTRE L'ADAUHR ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Entre l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) régie départementale, et le Département du Haut-Rhin, il a été convenu ce qui suit.

### *Préambule*

L'ADAUHR a réalisé de nombreuses études d'assistance au maître d'ouvrage auprès du Conseil Général du Haut-Rhin dans les domaines des plantations routières, de la valorisation du patrimoine arboré rural, urbain et forestier, et de l'aménagement des espaces verts départementaux, pendant la période 1986-2006. L'ensemble des informations collectées et des documents archivés constitue un socle de connaissances et une mémoire des opérations réalisées dans ces domaines dans le Haut-Rhin. Aussi, dans la perspective de la mise en œuvre d'une nouvelle gestion du patrimoine arboré départemental par le Conseil Général du Haut-Rhin, la mise à disposition de ces documents auprès des services du Département du Haut-Rhin en charge de ce dossier apparaît comme une contribution d'intérêt public notamment pour organiser la gestion et l'entretien du patrimoine arboré le long des Routes Départementales et dans les propriétés départementales suivant des objectifs de sécurisation et de pérennisation.

### *Article 1*

L'ADAUHR autorise gratuitement et de façon illimitée les services du Département du Haut-Rhin chargés d'animer les opérations de valorisation du patrimoine arboré l'accès aux données techniques impersonnelles d'inventaire, de diagnostic sanitaire et de programmation relatives au patrimoine arboré qui ont pu être collectées ou produites, sous format papier ou sous format numérique, par l'ADAUHR dans ce domaine.

### *Article 2*

Dans l'intérêt public de mutualiser les sources de connaissance, les services du Département du Haut-Rhin chargés d'animer les opérations de valorisation du patrimoine arboré pourront venir consulter dans ses locaux, gratuitement et de façon illimitée, aussi souvent que nécessaire, la documentation et les archives de l'ADAUHR relatives au paysage, à l'environnement et au patrimoine arboré.

### *Article 3*

De façon à permettre une utilisation optimale de moyens techniques spécialisés par rapport à l'intérêt de sécurité publique que constitue la surveillance sanitaire préventive des arbres dans le Haut-Rhin, l'ADAUHR prête gratuitement, autant que de besoin et sans limite de durée, au Département du Haut-Rhin son matériel technique spécifique pour l'étude et le contrôle de l'état des arbres (liste en annexe de la convention). Pendant les périodes d'utilisation, le Département du Haut-Rhin aura la charge du stockage, du gardiennage de la maintenance et de l'entretien de ce matériel.

Fait à Colmar, le

Charles BUTTNER  
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

Michel HABIG  
Président de l'ADAUHR

Liste du matériel spécialisé pour l'étude de l'état des arbres

Groupe électrogène DJINGO  
Charrette de transport  
Perceuse électrique METABO SBE 705  
Mèches de sondage du bois (3 u)  
Rallonge électrique 30 m  
Tronçonneuse STIHL 020 T  
Dendromètre SUUNTO  
Compas forestier  
Tarières de Pressler (2 u)  
Tige fine 4 mm  
Marteau forestier avec emblème du Haut-Rhin  
Echelle déployable 3,50 m  
Altimètre électronique  
Topofil  
Mesureur à roulette  
Double décimètre  
Petit pulvérisateur manuel  
Trousse pH test HELLIGE  
Tarière pédologique  
Canne pédologique de sondage